



**Contrat d'engagement
solidaire 2023 - 2024
STEAKS HACHES**
AMAP La Jur'Ainsienne

Il est convenu entre

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

@

Portable :

ci-après dénommé le ou la consomm'acteur-ric

d'une part,

et

Monsieur : Samuel PERTREUX

Producteur de : **Steaks hachés de viande bovine**

N° d'immatriculation SIRET : 452 085 822 00024

Adresse : **GAEC de la Combe du Val**, 797 rue de Tres la Croix, 01430 VIEU D'IZENAVE

ci-après dénommé le producteur

d'autre part,

Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP La Jur'Ainsienne, définis dans le bulletin d'adhésion 2023/2024, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : **ponctuelle**.

Les dates de livraison seront les jeudis **18 janvier 2024 ; 11 avril 2024 ; 4 juillet 2024 ; 12 septembre 2024 (rien de sûr concernant la fin d'année 2023)**

Article 2 : Contenu, prix du panier et nombre minimal de commandes

Le ou la consomm'acteur-ric s'engage à passer **au moins 2 commandes sur la période du contrat** qui compte les **4 ou 5 livraisons** définies à l'article 1.

Deux options :

Le colis contient 25 steaks hachés congelés de 120g au prix de 41,50€.

Le colis contient 50 steaks hachés congelés de 120g au prix de 76,50€.

Article 3 : Commandes

L'annexe de chaque commande sera un lien vers un tableau excel envoyé par mail. Vous pouvez aussi renseigner le tableur à l'année et déposer les chèques à l'année (paiement global ou paiement fractionné).

Fait à OYONNAX en 2 exemplaires originaux, le/...../...../

Le ou la consomm'acteur-ric
(Nom Prénom et Signature)

Le producteur
(Nom Prénom et Signature)
Samuel PERTREUX.